



# communiqué

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

LE 7 OCTOBRE 1983

N°:  
No.: 132

## ELARGISSEMENT DE L'ACCORD RELATIF AU COMMERCE DES AERONEFS CIVILS

---

L'Honorable Gerald Regan, ministre d'Etat (Commerce international), a annoncé aujourd'hui que des progrès importants se sont manifestés au cours de présentes discussions à Genève visant à élargir le champ d'application de l'accord relatif au commerce des aéronefs civils.

L'accord, conclu lors des négociations commerciales multilatérales du "Tokyo Round", prévoit que les signataires élimineront les droits de douane sur les aéronefs civils et les pièces d'avion. L'accord a amélioré les conditions d'accès aux marchés mondiaux pour les Canadiens-exportateurs de ces produits. Le Canada, les Etats-Unis, le Japon, les Etats Membres de la CEE, ainsi que d'autres pays sont signataires de l'accord.

Monsieur Regan a indiqué que la délégation canadienne à Genève l'avait informé de la conclusion d'un accord "ad referendum" portant sur l'élargissement du champ d'application de l'accord à 32 nouvelles catégories de produits utilisés dans les aéronefs civils. Monsieur Regan a déclaré que ce développement était un point encourageant de la part des pays participant qui ont fait preuve de détermination à libéraliser les conditions d'accès aux marchés mondiaux. Il a indiqué que le gouvernement étudierait soigneusement ces propositions dans les meilleurs délais.

- 30 -